



Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Wilaya de la Région de Rabat - Salé - Kénitra  
Préfecture de Skhirate - Témara

# COMITÉ PRÉFECTORAL D'URBANISME

## PROCÈS-VERBAUX

### DES COMMISSIONS D'INSTRUCTION

1. Commune : Aïn Attia
2. Numéro du dossier : 12118
3. Maître d'ouvrage : HAFIDA Arredj
4. Maître d'oeuvre : \_\_\_\_\_
5. Références foncières : \_\_\_\_\_
6. Nature du Projet (GP)\* : \_\_\_\_\_
7. Document d'urbanisme : \_\_\_\_\_

Site Hige 3 12/1/18

29/08/2018

Suite au projet déposé à l'Au St le 17/08/2018; il y a lieu de :

- 1) Faire voter le Contrat d'architecte par le CROT;
  - 2) Fournir des places de stationnement Ampère - sol;
  - 3) Fournir ventilation naturelle au sous-sol;
  - 4) Présenter un plan des situations plus explicites;
  - 5) Couper les bornes sur le plan du POC et le compléter par:
    - + Valoir les cotations et les affectations;
    - + les distances entre bornes;
    - + l'emprise de la voie;
  - 6) Respecter le débassement de l'oban en tout point (Echelle d'immeuble)
  - 7) Respecter le prospect;
  - 8) Eviter l'encastrement du côté mitoyen;
  - 9) Fournir éclairage de la cage de escalier;
  - 10) Fournir gaines techniques à l'intérieur des immeubles (libérer la zone d'arcade)
  - 11) Fournir des SAS pour les sanitaires des Commerces;
  - 12) Couper votre plan Coupes et façades;
  - 13) Réviser les prestations des services rendus à l'Au St;
  - 14) Fournir la plaquette d'esthétique.
- Et à jour Complément d'étude

Hami

Site Hige 3 12/1/18

10/10/2018

Suite à la commission en date du 29/08/2018.  
Suite au plan présenté à l'Au St en date du 28/09/2018,

Le projet ne soulève plus d'objection sous réserve de :

- 1) Faire voter le contrat d'architecte par le CROT;
- 2) Fournir la plaquette d'esthétique. Caré 1/2;
- 3) Fournir ventilation naturelle du sous-sol;
- 4) Réviser les prestations des services rendus à l'Au St;

Hami

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

Dossier n° 121/18

Le 29/8/2018

Suite au projet de pose d'un gâchier de:

- ① Prévoir les parkings au niveau du S/Sol.
- ② Prévoir l'hydraulique sanitaire pour l'agencement au RDC.
- ③ Réviser l'implantation des bornes.
- ④ Prévoir l'occupation de la voie au niveau du RDC.
- ⑤ Isoler les saillies de l'ouvrage bien sûr côté trottoir et les faire éloigner de 1m min.
- ⑥ Compléter les plans par toutes les cotations.
- ⑦ Respecter le prospect côté trottoir.
- ⑧ Faire un état des lieux de creusement de S/Sol et à peu compléments d'étude.

DATE DE LA COMMISSION :

29/8/2018

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer:

Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer:

Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer:

Sursis à statuer: